

Comité de rédaction

Directeur

Michel GRIMALDI

Agrégé des facultés de droit

Professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)



ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Solange BECQUÉ-ICKOWICZ Agrégée des facultés de droit Professeur à l'université de Montpellier	Séverine CABRILLAC Agrégée des facultés de droit Professeur à l'université de Montpellier	Dominique SAVOURÉ Notaire à Versailles Chargé d'enseignement à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)
---	--	---

ENTREPRISE

Frédéric ROUSSEL Notaire à Lille Vice-président de l'Association notariale de caution Membre du Groupe Monassier	Frédéric VAUVILLÉ Professeur agrégé des universités (Lille - Nord de France) Conseiller scientifique du CRIDON Nord-Est
--	--



FAMILLE - PATRIMOINE

Frédéric BICHERON Agrégé des facultés de droit Professeur à l'université Paris Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)	Rémy GENTILHOMME Notaire à Rennes Professeur associé à l'université Rennes 1
Gérard CHAMPENOIS Agrégé des facultés de droit Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)	Marc NICOD Agrégé des facultés de droit Professeur à l'université Toulouse 1 Capitole
Isabelle DAURIAC Agrégée des facultés de droit Professeur à l'université Paris Descartes	Bernard REYNIS Notaire honoraire Président honoraire du CSN Conseiller à la Cour de cassation
Sophie GAUDEMET Agrégée des facultés de droit Professeur à l'université de Sceaux	Bernard VAREILLE Agrégé des facultés de droit Professeur à l'université de Limoges



FISCAL

Gilles BONNET Docteur en droit Notaire à Paris	Daniel GUTMANN Agrégé des facultés de droit Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
---	---



RURAL

Jean-Jacques BARBIERI Agrégé des facultés de droit Conseiller à la Cour de cassation	François DELORME Notaire à Blérancourt
---	--



PROFESSION

Mathias LATINA Agrégé des facultés de droit Professeur à l'université du Sud - Toulon Var	Jean-François SAGAUT Docteur en droit Notaire à Paris Président du 111 ^e congrès des notaires de France
--	--

Secrétaire général

Christophe VERNIÈRES

Agrégé des facultés de droit

Professeur à l'université Vincennes - Saint-Denis (Paris 8)

Sommaire



P. 1231

Chronique Publicité foncière

par Stéphane PIÉDELIÈVRE

La présente chronique a pour objet de dresser un panorama des décisions rendues ces derniers mois en matière de publicité foncière.

La recherche de la responsabilité du notaire est toujours très présente et la Cour de cassation fait toujours preuve d'une grande sévérité en ce domaine (Cass. 3^e civ., 17 déc. 2014 et Cass. 1^{re} civ., 15 mai 2015).

Les clauses résolutoires suscitent encore certaines difficultés (Cass. 3^e civ., 15 oct. 2015).

La jurisprudence a apporté un intéressant éclairage sur l'application respective des règles du Code civil et de celles du Code de commerce en cas de procédures collectives (Cass. com., 5 mai 2015).

Enfin, un arrêt de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation du 25 juin 2015 fournit des précisions utiles en cas de contestation d'une inscription d'hypothèque judiciaire provisoire.



P. 1237

Contrat de mariage et prenuptial agreement : une protection efficace ?

par Delphine ESKENAZI

Les deux articles qui suivent sont issus d'une conférence organisée par la French American Bar Association, le 9 octobre dernier, sur le thème : Protection du patrimoine des époux et des actifs d'une société en cas de divorce : Perspectives franco-américaines. Aux termes de son intervention en langue anglaise, M^e Gretchen Beall Schumann, associée du cabinet new-yorkais Cohen Rabin Stine Schumann LLP, a expliqué la notion de distribution équitable des biens (equitable distribution) et la méthode de valorisation des sociétés dans l'État de New York. M^e Delphine Eskenazi, associée du cabinet Libra Avocats à Paris et M^e Hélène Peisse, diplômée notaire, sont intervenues respectivement sur les enjeux et la mise en œuvre des contrats de mariage et prenuptial agreements, ainsi que sur de l'organisation du patrimoine au travers d'un trust américain.

Il convient, pour les époux qui recherchent une protection dans le contrat de mariage, de prendre en considération les éléments d'extranéité susceptibles de modifier les résultats espérés. La présente étude a précisément pour objet de sensibiliser les praticiens sur l'efficacité aux États-Unis d'un contrat de mariage français et réciproquement sur celle d'un *prenuptial agreement* en France, en vue d'assurer la meilleure sécurité aux parties.

P. 1243

Organisation du patrimoine au travers d'un trust américain

par Hélène PEISSE

Les trusts américains sont utilisés à des fins d'organisation patrimoniale et d'anticipation successorale. Ils ne contiennent pas de dispositions relatives à un divorce, qui sont, elles, stipulées dans les *prenuptial agreements*. Cependant, une procédure en divorce impacte grandement la gestion du *trust*. Il est primordial d'étudier toutes les mesures d'anticipation et de prévoyance à prendre avec un juriste américain avant d'engager toute procédure en divorce pour un client ayant des biens détenus en *trust*.

P. 1249

Choix matrimoniaux et successoraux : conseils donnés à un couple de Britanniques

par Raymond LE GUIDEC

Ce cas pratique est proposé à l'occasion de la sortie de la 15^e édition du tome 2 (Droit de la famille, régimes matrimoniaux, successions, libéralités) du *Recueil de solutions d'examens professionnels*, publié aux éditions Defrénois – Lextenso éditions, dont il est extrait.

La consultation envisagée permet d'exposer les conseils que peut donner tout praticien à un couple de Britanniques, tant sur la sécurisation de leur régime matrimonial qu'en matière d'anticipation successorale, en prenant en compte les récentes possibilités qu'offre désormais le règlement « Successions ».

P. 1254

La quinzaine en flash



P. 1256

Tableau de bord

À LA LOUPE : Défaillances d'entreprises : analyse du 3^e trimestre 2015
EN CHIFFRES : Les dirigeants et la cession d'entreprise



P. 1260

À l'étude



P. 1264

Vie professionnelle

Remise des diplômes de Master 2 des universités de Paris Ouest - Nanterre et Paris Sud - Sceaux



P. 1269

Offres et demandes



P. 1275

Hors formalités

À L'OFFICE : Exercices pratiques de droit international privé, 2^e édition : des consultations juridiques de haut vol



Rédaction

Président honoraire : **Georges MORIN**
 Revue éditée par Lextenso éditions SA au capital de 713 076 €
 70, rue du Gouverneur général Félix Éboué
 92131 Issy-les-Moulineaux cedex
 Principal associé : **Petites Affiches SA**
 P-DG, Directeur de la publication : **Emmanuelle FILIBERTI**
 Rédacteur en chef : **Bertrand GELOT**
 Rédacteurs : **Liliane RICCO, Emmanuelle GUÉRIN** et **Catherine BURBAN**
 Assistante : **Cécile BARDET**
 Tél. : 01.40.93.40.43
 Fax : 01.41.08.23.60
 defrenois.redaction@lextenso-editions.fr
 Imprimeur : **Jouve**
 1, rue du Docteur Sauvé
 53100 Mayenne
 CPPAP n° 1117 T 79130
 ISSN : 2116-9578
 Dépôt légal : à parution
 Imprimé en France

Abonnements

Tél. : 01 40 93 40 40
 Fax : 01 41 09 92 10
 abonnements@lextenso-editions.fr
 Tarifs France 2015 : 368,58 € TTC (TVA 2,10 %)
 Prix au numéro : 21,44 € TTC (TVA 2,10 %)
 Pour l'étranger, acheminement par avion
 Tarifs étudiants : nous consulter
 Les abonnements sont annuels et servis du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Ils sont reconduits tacitement, sauf avis contraire stipulé avant le 15 novembre précédant l'année de résiliation.

Crédits

Dessin de couverture par Jérôme Meyer-Bisch, pour le *Defrénois*
 Photos : iStockphoto.com

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi. La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).